



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Fonds de développement pour la vie associative

Campagne 2024 – réunion d'information

Déroulé

1. Présentation du FDVA
2. Eligibilité
3. Priorités 2024
4. Pour résumer : qui peut candidater ?
5. Dépôt des dossiers
6. Calendrier prévisionnel

1. Présentation et évolution du FDVA

1985 : Création du Fonds national pour la vie associative destiné à la formation des bénévoles

2011 : Fonds de développement pour la vie associative

2018 : Elargissement du Fonds de développement au soutien au fonctionnement des associations et de leurs projets innovants

2022 : Intégration des parlementaires au sein des collèges départementaux FDVA

2024 : Exigence de transparence

L'esprit du FDVA

- Soutenir les petites associations
- Proposer un soutien au fonctionnement
- Valoriser l'engagement bénévole
- ZRR/QPV
- Rotation du fonds
- Transparence de la procédure

2024 Hautes Alpes : 270 000 euros

Axe 1 : Formation des bénévoles spécifiques et/ou techniques

Axe 2 : Fonctionnement

- Petites associations peu ou pas subventionnées;
- Dynamisme de la vie locale;
- Implication de bénévoles;

Axe 3 : Projet innovant

- Nouvelle action
- Répondre à des besoins non couverts
- Large participation de bénévoles
- Implication d'autres partenaires
- Implication des bénéficiaires

2. Eligibilité

- Avoir plus d'un an de fonctionnement
- Porter un projet collectif
- Sans but lucratif
- Être ouvert à tous et toutes
- Porter des actions qui bénéficient aux habitants du territoire
- Gestion démocratique : rapport d'AG, comptes annuels,...
- Siège ou action dans le 05

3. Priorités départementales 2024

- Projets favorisant l'émergence, la consolidation et le développement associatif en permettant la mutualisation de ressources inter-associatives et favorisant la dynamique de réseau
- Projets permettant de mieux développer le réseau information - jeunesse
- Les associations favorisant l'accueil de jeunes bénévoles et travaillant à leur intégration dans leurs instances dirigeantes
- Les projets permettant de lutter contre la sédentarité
- Les projets œuvrant pour la transition écologique et les associations ayant intégré cette préoccupation dans leur fonctionnement
- Associations qui n'ont pas obtenu d'aide en 2023

3. Pour résumer : qui peut candidater ?

cible prioritaire : petites associations

- peu ou pas subventionnées
- moins de 2 salariés
- effectuant une première demande
- n'ayant pas été soutenu en 2022, 2023

 Pas de critères exclusifs hormis le non respect des critères d'éligibilité

4. Quelles demandes ?

Planchers/plafonds :

Fonctionnement : 800/15 000 (moyenne 2000 euros)

Projet innovant : 1000/ 15 000 (moyenne 3500 euros)

1ère demande = fonctionnement

Où ?

Mon compte asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Choisir le code en fonction de sa demande

Fonctionnement : code 580

Projet innovant : code 581

Formation des bénévoles : code 582

Infos administratives

- Valorisation des contributions volontaires ++
- Pas de compte rendu financier pour les associations ayant reçu une subvention de fonctionnement en 2023 mais joindre le rapport d'activités sur le compteasso
- Incitation à joindre le projet associatif
- Pas de rapport d'AG 2023 ? Déposer le rapport 2022
- Budget : gonfler le budget pour avoir + ? Non ! soyez sincère avec vos besoins

Rappel

Etape 1 : lire l'appel à manifestation d'intérêt FDVA 2023 et les annexes pour savoir comment votre projet va être évalué

Etape 2 : vérifiez votre check list FDVA

Etape 3 : déposer sur compteasso

Aller jusqu'au bout de la procédure : transmettre la demande, oui je veux transmettre

Quand ?

Du 22 décembre au 22 février 2023 sur compteasso

Si votre association intervient sur 2 départements de PACA ou plus :

Jusqu'au 11 mars 2024 : [FDVA régional](#)

En cas de difficulté :

CONTACTER les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) :

ADELHA : Colyne CAILLOL – 06 14 49 29 88 - 2, avenue Lesdiguières - 05000 GAP

Courriel : crva05@laligue-alpesdusud.org

Le comptoir des assos : Pauline REY- 04 92 20 32 31 - 35, rue Pasteur – 05100 BRIANÇON - Courriel :

accompagnements@lecomptoirdesassos.com

CONTACTER le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) :

Perrine MARCERON : 06 25 25 23 82 perrine.marceron@ac-aix-marseille.fr

Corine BOTTA (uniquement pour les associations sportives) : 06 78 04 24 37

corine.botta@ac-aix-marseille.fr

5. Réponses et paiement

Clôture du dépôt des demandes le 22 février

Instruction du 4 mars au 20 avril

Collège départemental le 6 mai

Mise en paiement été/septembre 2024

Merci de votre attention